

Objet : Approbation du Compte Financier Unique exercice 2024

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le vendredi 11 avril 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de M. Philippe DEZAC, élu Président de séance.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires** : M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants** : M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 28/03/2025

Etaient présents :

- **Membres titulaires** : Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative** : M. Jean-Claude MAES, Mme Sylvie VANOUKIA, M. DEZAC Philippe

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 5

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu le rapport de présentation du Compte financier unique,
Considérant que le CFU permet une présentation synthétique des informations clés sur la situation financière de l'établissement, en particulier sur la présentation des résultats et du bilan ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
Considérant que le Président de Routes de Guadeloupe n'était pas présent lors du vote du CFU,

Après en avoir délibéré par :

5 Voix : POUR
0 Voix : CONTRE
0 Voix : ABSTENTION

DECIDE :**Article 1 :**

D'approuver le compte financier unique présenté au titre de l'exercice budgétaire 2024 comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investisseme nt	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 935 666,38	23 685 933,47	29 621 599,85
	Recettes réalisées (1)	B	5 115 520,12	23 729 714,07	28 845 234,19
	Restes à réaliser	C	673 601,48	0	673 601,48
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	15 095 062,38	24 854 238,76	39 949 301,14
	Dépenses réalisées (1)	E	3 950 994,97	23 672 573,03	27 623 568,00
	Restes à réaliser	F	1 052 156,21	0	1 052 156,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 164 525,15	57 141,04	1 221 666,19
Résultats antérieurs reportés (N-1)	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 159 396,00	1 168 305,29	10 327 701,29
Solde (investissement) ou Résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	10 323 921,15	1 225 446,33	11 549 367,48

Article 2 :

Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et selon les formalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 11/04/2025

La secrétaire de séance


Sylvie VANOUKIA



Le Président de séance


Philippe DEZAC



Rapport au Comité Syndical

Séance du 11 avril 2025

Points n° 2

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de Routes de Guadeloupe. Cette présentation nouvelle remplace les traditionnelles présentations des comptes administratifs de l'ordonnateur et compte de gestion du payeur. Néanmoins, un travail est fait en amont pour que la concordance soit faite au niveau des deux suivis, ordonnateur et payeur.

Le compte financier unique arrêté au 31/12/2024 retrace l'ensemble des opérations, quelles que soient leurs natures, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Document conjoint du payeur et de l'ordonnateur, il vise une simplification des procédures et permet de mettre en évidence des informations clés sur la situation financière de l'établissement.

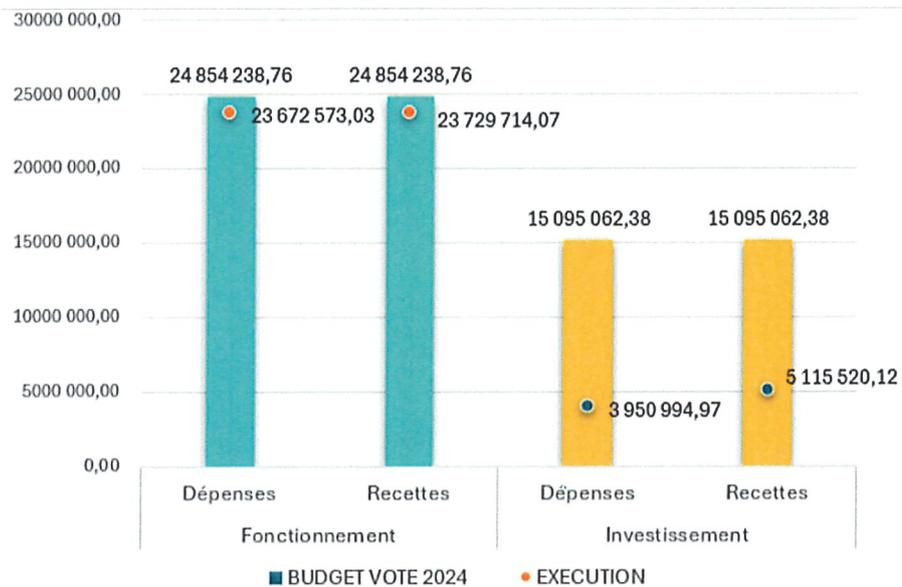
L'année 2024 se caractérise comme une année de pleine activité opérationnelle, dans un contexte de crise économique qui perdure, ce qui entraîne des surcoûts généralisés sur les matières premières. Malgré le contexte ambiant, l'établissement s'est attaché à assurer une gestion correcte des crédits.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024			
BUDGET 2024		Section INVESTTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
RECETTES	Budget total voté :	15 095 062,38	24 854 238,76
	Titres émis (a)	5 115 520,12	23 729 714,07
DEPENSES	Budget total voté :	15 095 062,38	24 854 238,76
	Mandats émis (b)	3 950 994,97	23 672 573,03
	Résultats cumulés (a-b)	1 164 525,15	57 141,04
RESULTATS DE L'EXERCICE		1 221 666,19	

Au 31 décembre 2024, les résultats de l'année budgétaire présentent un solde positif de 1 221 666,19 €. En tenant compte du report positif de 2023, d'un montant de 10 327 701,29 €, la situation cumulée au 31/12/2024 affiche un **résultat positif de 11 549 367,48 €**.

Taux d'exécution

Section	Type	Budget 2024	Exécution (en €)	Taux d'exécution en (%)
Fonctionnement	Dépenses	24 854 238,76	23 672 573,03	95,25%
	Recettes	24 854 238,76	23 729 714,07	95,48%
Investissement	Dépenses	15 095 062,38	3 950 994,97	26,17%
	Recettes	15 095 062,38	5 115 520,12	33,89%

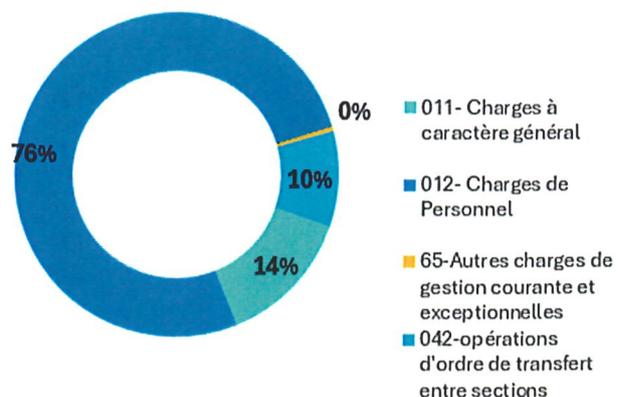


SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, les crédits votés à hauteur de 24 854 238,76 € ont été exécutés en recettes et en dépenses à plus de 95 %. Ils permettent de présenter un solde positif en 2024 d'un montant de 57 141,04 €. Cette section comprend essentiellement les charges de personnel qui ont représenté 18 084 052,50 €, soit environ 76 % des dépenses de fonctionnement courant de l'établissement. Les charges à caractère général représentent le 2^{ème} poste des dépenses de fonctionnement (14%).

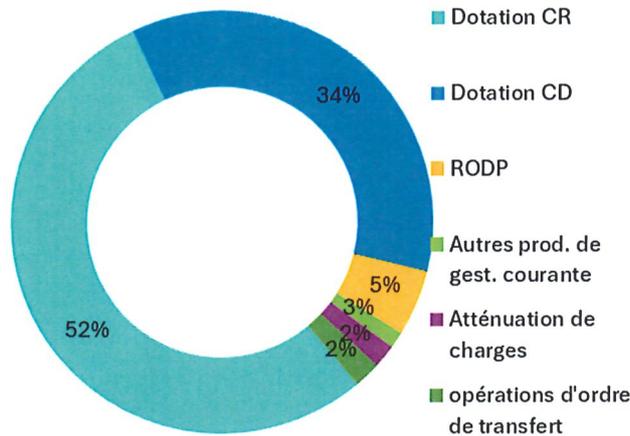
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 23 672 573,03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Exécution
011- Charges à caractère général	3 227 148,08
012- Charges de Personnel	18 084 052,50
65-Autres charges de gestion courante et exceptionnelles	99 512,13
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	2 261 860,32
TOTAL :	23 672 573,03



Les recettes de fonctionnement sont constituées majoritairement par les dotations des collectivités (CR et CD) ; la redevance d'occupation du domaine public routier ainsi que d'autres produits de gestion courante.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Dotation CR	Dotation CD	RODP	Autres prod. de gest. courante	Atténuation de charges	opérations d'ordre de transfert
Montant	12 830 510,00	8 500 000,00	1 192 613,21	297 204,29	435 538,40	473 848,17
Total :	22 820 327,50				23 729 714,07	



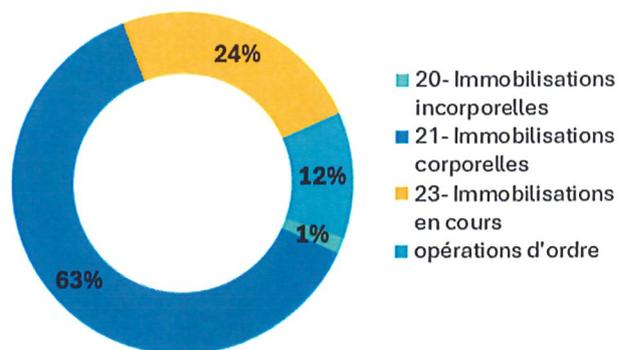
Il est à noter que les dotations 2024 du Conseil Régional sont restées au même niveau qu'en 2023. S'agissant de la RODP (redevance d'occupation du domaine public routier), 2024 a atteint un niveau exceptionnellement élevé (1 192 613,21 € contre 258 582 € en 2023) du fait de régularisation sur des années antérieures.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, le taux d'exécution s'établit à 26,17 % en dépenses, soit 3 950 994,97 €, ce qui est peu élevé si l'on tient compte uniquement des réalisations effectives. En incluant les engagements pris, notamment pour l'achèvement des réhabilitations en cours pour améliorer la qualité de vie des agents et le remplacement de certains matériels roulants, le taux d'engagement en dépenses approche les 70%.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
3 950 994,97

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Exécution
20- Immobilisations incorporelles	57 079,98
21- Immobilisations corporelles	2 471 222,23
23- Immobilisations en cours	948 844,59
opérations d'ordre	473 848,17
TOTAL :	3 950 994,97



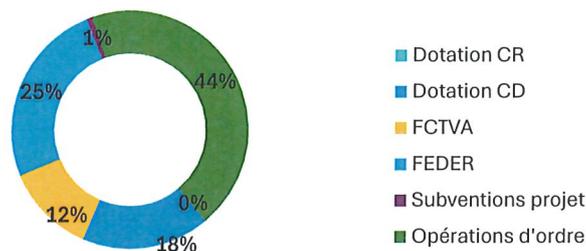
RECETTES D'INVESTISSEMENT
5 115 520,12

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
	Dotation CR	Dotation CD	FCTVA	FEDER	Subventions projet	opérations d'ordre
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	900 000,00	625 262,52	1 288 872,60	39 524,68	2 261 860,32
Total :			5 115 520,12			

Dotation CR	Dotation CD	FCTVA	FEDER	Subventions projet	Opérations d'ordre
0,00	900 000,00	625 262,52	1 288 872,60	39 524,68	2 261 860,32
0%	18%	12%	25%	1%	44%



En 2024, les recettes d'investissement ont été abondées par le versement du FCTVA de **625 262,52 euros** (contre 387 667,39 € en 2023) ainsi que le versement de soldes d'opérations financées par le FEDER. Les opérations d'ordre (amortissement des biens) sont également en augmentation de 157 857,15 € comparativement à 2023 (2 104 003,17 €).

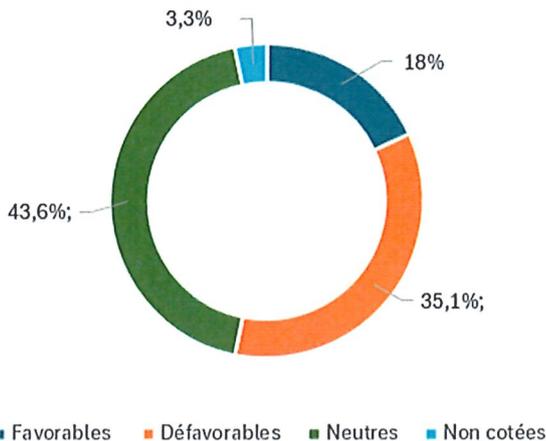
ANNEXE « VERTE »

Il est à noter que cette année le CFU intègre une nouvelle annexe, relative au « budget vert » (impact du budget pour la transition écologique), incitant les collectivités et établissements publics à analyser dans un premier temps leurs dépenses au regard des objectifs de transition écologique. Dans un second temps, cette analyse doit servir pour orienter les dépenses et répondre aux exigences environnementales. Pour 2024, seules certaines dépenses d'investissement sont analysées sur l'axe 1 relatif à l'atténuation du changement climatique.

Sont présentées ci-après les seules dépenses mandatées relevant des comptes visés par l'axe 1

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE										
AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE										
		Total des dépenses(mandats)	Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A110	Autres immobilisations incorporelles	3 593,94 €	1 903,80 €	53,0%	0,00 €	0,0%	1 690,14 €	47,0%	0,00 €	0,0%
A125	Constructions	744 151,71 €	0,00 €	0,0%	98 969,53 €	13,3%	641 146,53 €	86,2%	4 035,65 €	0,5%
A130	Réseaux et installations de voirie	59 343,99 €	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%	59 343,99 €	100,0%
A150	Autres	177 449,38 €	61 449,38 €	34,6%	116 000,00 €	65,4%	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
A155	Immobilisations corporelles en cours	945 620,87 €	284 372,42 €	30,1%	462 866,99 €	48,9%	198 381,46 €	21,0%	0,00 €	0,0%
Total		1 930 159,89 €	347 725,60 €	18,0%	677 836,52 €	35,1%	841 218,13 €	43,6%	63 379,64 €	3,3%

Cotation des dépenses "atténuation"

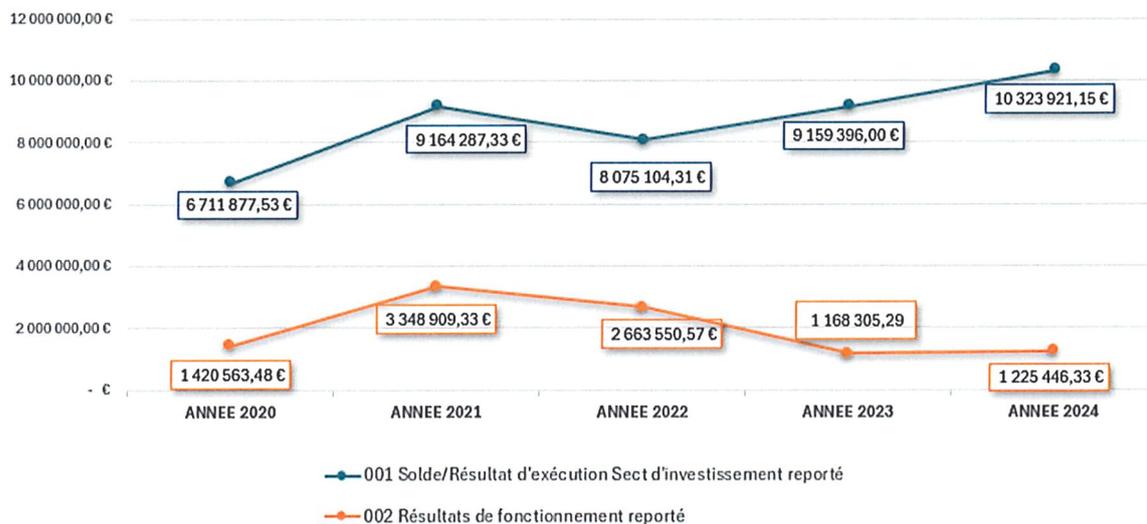


43,6 % des dépenses ont un impact neutre sur le climat ;
 35,1 % sont défavorables
 18 % sont favorables et 3,3% n'ont pas été cotées.

Résultats de clôture 2024

INFORMATIONS GENERALES EXECUTION DE L'EXERCICE - RESULTATS

RESULTAT	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024
001 Solde/Résultat d'exécution Sect d'investissement reporté	6 711 877,53 €	9 164 287,33 €	8 075 104,31 €	9 159 396,00 €	10 323 921,15 €
002 Résultats de fonctionnement reporté	1 420 563,48 €	3 348 909,33 €	2 663 550,57 €	1 168 305,29 €	1 225 446,33 €



A la fin de l'exercice 2024, en intégrant les résultats reportés de 2023, le compte financier présente une balance comptable positive de **11 549 367,48€**, soit :

- 10 323 921,15 € pour la section d'investissement
- 1 225 446,33 € pour la section de fonctionnement

Après prise en compte des opérations démarrées, je proposerai une réaffectation sur laquelle le comité syndical sera appelé à se prononcer dans le cadre de l'affectation des résultats au budget 2025.

Je vous prie d'en délibérer,

Le président de Routes de Guadeloupe

Guy LOSBAR